



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 19 avril 2022

Aux membres du  
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal N°14/22** - Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF121'000.—TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs

Membres :           **M. André Fischer (1<sup>er</sup> membre) Entente pranginoise**  
M. Claude Favre – Entente pranginoise  
M. Marc Baumgartner – Entente pranginoise  
Mme Liliane Gavillet – Alliance libérale de Prangins  
M. Walter Hediger – Alliance libérale de Prangins  
Mme Bettina Venezia – Alternative pranginoise  
M. Hervé Durgnat – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers